

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LA VILLE DES AUMONES,  
Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

VI.—LA SOLITUDE.

Les mauvaises habitudes contractées dans l'enfance, si elles ne sont combattues avec courage, si elles résistent aux salutaires influences de la Religion, croissent avec l'âge, jettent de profondes racines dans les cœurs, et les châtimens infligés par la justice humaine ne font souvent que les développer d'avantage : car leurs victimes, flétries par le vice, se raidissent contre les punitions, s'irritent contre leur rigueur ; et les délits, d'abord commis par faiblesse ou par malice, deviennent ensuite le fruit de l'obstination dans le mal, et quelquefois celui d'une criminelle vengeance contre les justes arrêts des tribunaux. Souvent encore la fragilité est si grande, le penchant au mal si prononcé, que la peine d'un premier délit achevée, on se trouve encore coupable.

Que de fois aussi les victimes de la justice humaine, rendues à la liberté, poursuivies par le sentiment de la honte, n'osent plus se présenter au sein de leurs familles flétries par leur odieuse conduite ! Que de fois la société elle-même n'ose plus recevoir dans son sein ceux qui déjà ont été frappés par la juste vindicte des lois ! Alors, que faire ? que devenir ? La famille rougit, la société les repousse, les ateliers leur sont fermés. Triste position ! Et cependant il faut vivre, il faut se mettre à l'abri de nouveaux dangers, se garantir contre sa faiblesse naturelle, contre un funeste penchant, contre des occasions sans cesse présentes ; il faut se soustraire à de malheureux exemples, à de criminelles séductions. Triste position ! je le répète, surtout pour un sexe fragile qui porte dans son propre caractère un danger de tous les instans, et qui a besoin d'une plus vigilante et plus forte protection. En sorte que souvent le remords sincère, un changement véritable, un désir ardent de pratiquer la vertu, ne paraissent au public, toujours en garde contre une malheureuse récidive, qu'une leurre hypocrite, qu'un piège adroitement tendu pour surprendre sa bonne foi, et se livrer plus facilement à de nouveaux délits.

En 1821, M. l'abbé Besson, chapelain de la Métropole, actuellement curé de Saint-Galmier, chargé alors de donner des exercices spirituels aux personnes détenues dans la prison de Saint-Joseph, était le tendre et zélé dépositaire des inquiétudes et des justes alarmes de quelques prisonnières qui voyant presque avec chagrin arriver les momens de leur libération, le suppliaient avec larmes de leur trouver un asile pour les soustraire aux dangers nouveaux qu'elles allaient courir. Infortunées voyageuses sur la mer de ce monde, elles redoutaient un second naufrage après le premier.

Témoin de leur repentir, le cœur touché de leur sérieuse résolution, le charitable aumônier implore la compassion de ses confrères de la Métropole et de la ville, et leurs pieuses largesses deviennent le premier fondement de cet asile providentiel qui doit, en peu d'années, prendre un accroissement si rapide et si magnifique. Un modeste appartement est bientôt loué, rue Puits-d'Ainay, maison Saunier, au prix de 700 fr. par an ; la charité de quelques personnes pieuses le meuble pauvrement, et sorties de la prison légale six jeunes filles viennent avec empressement se renfermer dans cette prison volontaire, sous la direction d'une sœur de Saint-Joseph établie leur supérieure, mais qui meurt bientôt en odeur de sainteté, laissant pour tout héritage à celles qu'elle appelait ses filles, l'exemple de ses vertus. Le travail accompagné d'une sage économie suffisait presque à la dépense de ses jeunes solitaires, elles ne sortaient de leur modeste appartement que pour subvenir à leurs plus pressants besoins, elles fuyaient même nos églises et préféraient aller prier chaque jour auprès du modeste autel, au pied duquel elles avaient appris à connaître le prix de la vertu, et là elles devenaient déjà un exemple pour les anciennes compagnes de leur captivité, encore détenues.

Cet exemple ne fut pas stérile, d'autres jeunes libérées voulurent se joindre à celles qui les premières s'étaient renfermées dans cet asile volontaire et s'y livrer avec elles au travail loin des dangers et de la contagion du monde. C'était un touchant spectacle que celui de ces jeunes personnes que la corruption et le crime s'étaient promis de compter au nombre de leurs victimes et qui chaque jour faisaient de rapides progrès dans les vertus sociales et religieuses.

Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis la fondation de cette œuvre si intéressante pour la Religion et la société, que le local qui lui avait été ap-

propriété était déjà trop petit. Un Lyonnais aussi distingué par sa généreuse charité que par la fortune, M. Babuin de la Barollière, voulut être le bienfaiteur de ces pénitentes régénérées ; il s'empressa de contribuer par une forte somme à l'acquisition d'une maison située dans le quartier dit de Montauban, au-des-us de Pierre-Scise, sur la paroisse de Saint-Paul. Des quêtes faites dans la ville, des dons particuliers ont aidé puissamment à faire de vastes constructions qui renferment des ateliers de dévidage et de tissage de soie, où sont employées les heureuses repenties. L'ordre le plus parfait, le calme, la tranquillité, le bonheur enfin, régnaient dans ce précieux établissement que la charité augmentera encore sans doute, car chaque année de nouvelles sollicitations sont adressées au vénérable ecclésiastique chargé de sa direction pour obtenir l'entrée de la maison. Mais il est souvent obligé de refuser ; l'asile est encore trop petit, et le devient tous les jours davantage, pour subvenir à tous les besoins. Plus de cent libérées vivent dans l'établissement, occupées du travail et de l'étude pratique de la Religion : quand elles sont fortifiées par l'habitude de la vertu, quand leur fautes sont oubliées, alors elles sortent de la maison, rentrent dans leurs familles, et réparent ainsi par leurs bons exemples les scandales dont elles avaient été la cause. Il est fort rare de voir ces repenties se livrer à leurs anciens vices et repaître devant les tribunaux ; cette considération donne une haute idée de l'utilité de l'établissement de la Solitude, et doit lui attirer la bienveillance et la protection de toutes les personnes qui tiennent au bon ordre de la société, et à l'amélioration des mœurs.

C'est ici que nous devons naturellement parler des sœurs de Saint-Joseph qui se livrent spécialement au soulagement spirituel et corporel des personnes de leur sexe, détenues dans les prisons de notre ville, et dont le noviciat est établi dans la maison de la Solitude depuis quelques années.

Le dévouement de ces charitables filles, l'heureux effet de leur présence et de leur concours au milieu des malheureuses détenues, nous font un devoir de remonter jusqu'à l'origine de cette œuvre qui est appelée à exercer prochainement la plus heureuse influence dans toutes les maisons centrales et pénitentiaires de France.

En 1805, M. Martinet, aumônier de la prison civile de Saint-Joseph de notre ville, située dans la rue d'Auvergne, témoin habituel des vices affreux entretenus par l'oisiveté parmi les prisonnières confiées à son zèle, appela à son secours Mlle. Duplex pour procurer aux détenues les occupations convenables à leur position. Elle s'empressa de répondre à cet appel et s'occupait exclusivement de procurer de l'ouvrage et des secours aux prisonnières ; elle se mit à travailler avec elles pour leur donner l'exemple et les détourner d'une criminelle oisiveté. Pendant deux ans et demi, elle fut seule chargée de ce soin charitable qui devint bientôt au-dessus de ses forces. Cependant l'administration civile des prisons ayant été formée, l'abbé Martinet, de concert avec M. de Sathonay, maire de Lyon, et M. Forcrand, administrateur des prisons, persuadèrent à la pieuse demoiselle Duplex de s'adjoindre quelques compagnes, d'habiter la prison et de se charger de la lingerie, de l'infirmerie et des distributions charitables aux prisonniers les plus malheureux et les plus indigens. Elle accepta cette offre avec zèle, afin d'avoir l'occasion d'exercer avec plus d'utilité sa charité pour le prochain. Dès ce moment, Mlle. Duplex, aidée de deux compagnes aussi pieuses, distribuait journellement à chaque prisonnier deux soupes, un peu de viande, des légumes et un peu de vin. L'oisiveté avait disparu de la prison, un travail utile en adoucissait les rigueurs. Bientôt après, les autorités ecclésiastiques et civiles leur conseillèrent de porter un costume religieux, bien persuadées qu'elles s'astureraient de la part des prisonniers une plus grande estime et un grand respect. Ce conseil fut un ordre pour ces pieuses filles qui s'étaient faites par dévouement les servantes des prisonniers.

En 1819, M. Recorbet, vicaire-général du diocèse, engagea ces pieuses filles à s'affilier à la congrégation de Saint-Joseph, depuis longtemps si avantageusement connue dans la ville et le diocèse. C'était un moyen d'augmenter leur nombre, et de fournir abondamment aux besoins des autres prisons de la ville. En effet, MM. les administrateurs des prisons avaient déjà conçu la religieuse pensée de doter celle dite de Roanne du zèle et de la charité de ces pieuses filles, et bientôt, en même temps qu'elle recevait cette nouvelle amélioration, celle de Saint-Joseph voyait le nombre des religieuses qu'elle possédait déjà s'augmenter, et multiplier leurs soins charitables aux prisonnières.

C'est alors que l'on commença à mettre à exécution le projet depuis long-

temps formé de construire une nouvelle prison dans le quartier de Perrache. Les bâtiments furent tellement appropriés à leur nouvelle destination, que les sœurs de Saint-Joseph purent développer davantage leur zèle dans un local plus vaste et plus commode. Une amélioration morale et religieuse fut bientôt signalée parmi les prisonnières. Les inspecteurs envoyés par le gouvernement, donnèrent sans restriction de justes éloges au zèle et à la conduite des religieuses ; alors on prit la résolution d'établir le noviciat de ces pieuses filles dans la maison même où déjà d'autres religieuses affermissaient dans la vertu celles des prisonnières, qui, après avoir terminé leur peine, voulaient se retirer des dangers du monde et vivre dans la retraite. La Solitude devint donc la pépinière où se forment les Sœurs de Saint-Joseph, destinées aux soins des prisonniers. Cependant, des villes éloignées, jalouses des bienfaits opérés dans nos prisons par leurs pieuses protectrices, s'empressèrent de solliciter les mêmes faveurs. De toutes parts arrivèrent des demandes adressées par les autorités préposées à la surveillance des prisonniers. De même que dans un temps les administrateurs des hôpitaux s'empressaient de confier le soin des malades aux pieuses filles de Saint-Vincent-de-Paul, de même, de nos jours, les administrateurs des prisons s'empressent de solliciter et d'obtenir des filles de Saint-Joseph pour concourir à grande œuvre de l'amélioration d'une partie malheureusement trop considérable de la société, et qui a été trop négligée jusqu'à ce jour.

La maison centrale de Montpellier vient de recevoir quatorze sœurs de Saint-Joseph, auxquelles sera confié le soin des personnes de leur sexe qui y sont détenues ; celle de Frontevault en a reçu un plus grand nombre, et, avec le temps, nous devons concevoir la douce espérance de voir la grande partie des prisons de France régénérée par l'heureuse influence de ces pieuses religieuses qui, avec les exemples de toutes les vertus, y porteront celui de l'ordre, du travail et de la soumission.

On ne peut pas cependant se le dissimuler, cette innovation morale et religieuse, pour obtenir de salutaires effets, rencontrera plus d'un genre de difficultés ; et la moindre ne sera pas certainement le choix des sujets capables de remplir une tâche qui demande un caractère plein de douceur et de fermeté tout à la fois, et un esprit assez sage et prudent pour savoir se plier aux exigences nécessaires de l'autorité civile sans céder en rien à celles de la morale et de la Religion, qui ne sont pas toujours suffisamment appréciées.

Or, ce choix deviendra d'autant plus difficile que le grand nombre d'établissements, dirigés déjà par la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, exige la presque totalité des jeunes personnes pieuses qui veulent se consacrer aux diverses œuvres de cette sainte Société. D'ailleurs, l'œuvre des prisons est une œuvre à part, qui demande des dispositions spéciales ; déjà on a compris qu'il fallait un noviciat particulier séparé de celui de la maison principale, et que les sœurs destinées aux soins des prisonniers devaient recevoir des leçons et des conseils tout autres que celles qui doivent être consacrées à l'éducation de l'enfance. L'œuvre des prisons est une des plus importantes et des plus nécessaires de notre époque, il faut se hâter de l'accroître, de l'agrandir pour subvenir à des besoins pressants que des hommes spéciaux signalent chaque jour dans leurs écrits et leurs rapports au gouvernement. On ne connaît dans nos villes et nos campagnes que la congrégation de Saint-Joseph. Les pasteurs qui dirigent les vocations de la jeunesse pieuse et dévouée, adressent les personnes qu'ils croient appelées, au noviciat de Saint-Joseph ; là on fait les choix, on dispose des meilleurs sujets pour les maisons déjà existantes de la congrégation, sans s'inquiéter de l'œuvre des prisons encore au berceau. Si nous osions exprimer notre pensée, nous dirions qu'il serait à souhaiter qu'une congrégation spéciale fut fondée uniquement pour les prisons, sous un nom quelconque, au choix des supérieurs ecclésiastiques ; les éléments de cette congrégation nouvelle sont déjà tout trouvés ; le noviciat de la Solitude serait la pépinière du nouvel Institut, les filles dévouées, qui sont déjà dans les prisons, changeraient seulement de nom et de costume, la congrégation de Saint-Joseph poursuivrait avec activité ses œuvres de zèle déjà depuis longtemps commencées, et la nouvelle Congrégation, bientôt connue par la spécialité de sa destination, attirerait à elle un nombre considérable de femmes charitables qui se renfermeraient dans les maisons de détention pour apprendre à pratiquer la vertu aux malheureuses victimes de la justice des lois.

*Le chapitre suivant au prochain numéro.*

CATÉCHISME DE L'UNIVERSITÉ.

*Suite et fin.*

DEVOIRS ENVERS SOI.

L'Ecolier.—M. Cousin, le suicide est-il défendu ?

M. Cousin.—Le corps est en effet de l'ordre ; partie du monde, il y aurait sans doute de la folie, et par conséquent quelque mal à le détruire sans raison, à le multiplier par caprice ; cependant, après tout, il n'y aurait pas crime et injure ; ce serait atteinte à la nature et non à un être moral. (Eclaircissement sur l'Hist., etc., t. 2 257.)

L'Ecolier.—Si l'on peut raisonner ainsi ! Il y a mal à détruire le corps, parce qu'il est une partie du monde : comme s'il n'y avait pas d'autres choses qui font partie du monde et que l'on détruit tous les jours ! Il y aurait folie, et par conséquent quelque mal : comme si le mal venait de la folie et qu'il disparut dès qu'il y a de la malice ! A le détruire sans raison : mais tout de suite qu'il y en aura une, ou que l'on croira en avoir une, pleine permission de s'en défaire ; après tout, ce ne serait pas crime et injure : je ne puis pas citer les commandements de Dieu. à M. Cousin, il révoquerait

cette autorité ; les philosophes païens sersient mieux de son goût ; j'aime bien envoyer ces messieurs à l'école des païens. " Nous sommes tous, tant que nous sommes, dit Platon, enfermés par l'ordre de Dieu dans une espèce de prison : il ne nous est pas permis de la rompre ni de nous échapper nous sommes à l'égard de Dieu ce qu'est un esclave à l'égard de son maître." (Plat. Ph.) " Dieu, qui est notre souverain maître, nous défend de sortir de ce monde sans son ordre, dit Cicéron, (Tuscul. 9, 1.) Pythagore défend à l'homme d'abandonner son poste sans l'ordre du général, c'est-à-dire de sortir du monde sans la permission de Dieu. (De la vieillesse.) " A moins que Dieu vous tire lui-même de la prison de votre corps, l'entrée du ciel vous est fermée." (Songe de Scipion.)

Ce ne serait pas donner atteinte à un être moral, mais seulement à la nature ! absolument comme si je dérangeais un horloge ou si j'écrasais un grain de sable. O ciel ! Monsieur Saint-Hilaire, êtes-vous de l'avis de M. Cousin ?

M. Saint-Hilaire.—Pas tout à fait ; j'avoue avec lui que le suicide n'est pas toujours permis, toujours commandé ; mais j'ajoute qu'il peut l'être quelquefois. (Univers, 17 mai dernier.)

L'Ecolier.—Vous êtes en progrès ; et vous, monsieur Lerménier ?

M. Lerménier.—Pour moi, je soutiens qu'on peut se tuer dans trois cas.

L'Ecolier.—Quels sont-ils ?

M. Lerménier.—1<sup>o</sup> Si l'on est grand homme.

L'Ecolier.—Oui, c'est à-dire alors qu'on fait le plus de bien et qu'on est le plus nécessaire.

M. Lerménier.—2<sup>o</sup> Si l'on a vécu comme Thémistocle, Condorcet et Robespierre.

L'Ecolier.—Je crois qu'ils auraient mieux fait, ces deux derniers surtout, de se convertir.

M. Lerménier.—3<sup>o</sup> Si l'on a assez vécu pour être raisonnablement fatigué de la vie. (Revue, t. 7, 744 et suiv. Annales de Philos., t. 7, 281 et suiv.)

L'Ecolier.—Ce qui est laissé à l'arbitrage de chacun ; de sorte que, comme il n'y a personne qui n'éprouve quelque dégoût, quelque affliction, quelque chagrin dans sa vie, nous pourrions bien trouver, un bon matin, toutes nos villes désertes. Mais enfin, si l'on se décide à le conserver, ce corps que Dieu nous a donné, faut-il à son égard conserver les lois de la pudeur et de la décence ?

M. Matter.—Les Nicolaïtes ne sont pas de la même opinion que les chrétiens sur les actes de la chair, et par conséquent sur ce qu'on appelle pureté de corps. (Hist. du Gnost., 229 et suiv.)

L'Ecolier.—Non sans doute ; les Nicolaïtes regardent comme de grands principes l'inutilité du mariage, la communauté des femmes, l'indifférence des actes de la chair, l'épuration de l'âme par l'avilissement de la matière, et autres abominations semblables, qu'eurent toujours en horreur les chrétiens ; et vous osez appeler cette doctrine une opinion que l'on peut rejeter ou embrasser, selon qu'elle plaît ou non ! une opinion que l'on peut suivre dans la pratique en se livrant, à l'exemple de ces hérétiques, à toutes sortes de débauches et d'impuretés ! Et c'est à ces sales mains que l'on donne à garder des fleurs de lis ! Et ce sont ces sales yeux qui inspectent nos écoles.—Vous m'outragez.—Non, monsieur, je suis en droit de soupçonner bien des choses de celui qui tient un pareil langage ; et, par exception, vous êtes vertueux, ce n'est que parce que vous êtes inconséquent. Avouez au moins que vous êtes bien criminel de rapporter, sans les blâmer, des principes dont le cœur, à défaut de l'esprit, saura toujours tirer les plus déplorables conséquences.

CONSEILS POUR ACHETER DE BONS LIVRES.

L'Ecolier.—Donnez-moi quelques conseils pour former une bibliothèque.

M. Mallet.—J'ai fait un choix sévère d'auteurs à consulter ; je fais profession de n'indiquer que ceux où les élèves trouveront de saines et de bonnes doctrines. (Manuel de Philos. approuvé.)

L'Ecolier.—Commencez.

M. Mallet.—Je vous conseille d'abord de vous procurer les œuvres de M. Cousin, notre ex-grat d-maitre, et celles de MM. Damiron et Jouffroy, ses disciples. (Ibid.)

L'Ecolier.—Ces livres ne me plaisent pas ; ceux de M. Cousin contiennent le panthéisme, frère de l'athéisme, en style obscur et embarrassé ; et ceux de ses disciples n'en sont que plus dangereux, pour enseigner la même doctrine en style plus clair.

M. Mallet.—Les œuvres de Voltaire forment seules une bibliothèque très agréable, surtout pour la clarté et le charme de la forme. (Ibid.)

L'Ecolier.—Bah ! Ses sales productions, républiques des bibliothèques honnêtes, ne couvrent plus que les parapets de nos ponts, les quais de nos rivières, en attendant que les polissons qui les lisent encore leur rendent pleine justice, en les joignant aux immondices bien moins immondes dont l'humide élément délivre nos cités.

M. Michelet.—Achetez l'Alphesverus de M. Quinet, ce poète de l'histoire et de l'humanité. (Hist., t. 2, 93.)

L'Ecolier.—Et ce ne sont que les délires d'un impie. Les écrits de la foi y sont attaqués et les scènes les plus lubriques peintes sans retenue.

M. G. Arnould.—Vous respirez le poème le plus pur en lisant la Nouvelle Héloïse, l'Emile et même les Confessions de J.-J. Rousseau. Ces ouvrages exaltent l'âme. (Cours de Philos., jan. 1842.)

L'Ecolier.—Mais, monsieur, les Confessions ne sont que des scandales; l'Emile est un livre toujours inutile et souvent dangereux; et l'auteur a dit lui-même que toute jeune fille qui lisait son Héloïse était perdue.

M. Nizard.—Il n'y a guère de poison dans les romans de Georges Sand que pour ceux qui sont déjà gâtés.

L'Ecolier.—Il y a toujours du poison dans les romans; et Rousseau a dit qu'une personne chaste n'en a jamais lu; mais dans ceux de Georges Sand il y a de plus, dit-on, une morale détestable.

M. Nizard.—Les livres de forme admirable, mais de mauvaise morale, font moins de mal que des livres de morale négative et de mauvaise forme. (Mélanges de Littérature, t. 1, 420, 439.)

L'Ecolier.—De sorte que le vice n'est plus à craindre, pourvu qu'il soit revêtu des formes du style? Je croyais, au contraire, qu'il n'était que plus dangereux.

M. Ferrari.—Je regrette beaucoup les magnifiques scandales de l'Arétin et de Boccace. (Extr. de Vico, 50.)

L'Ecolier.—Consolez-vous; il en reste encore, assez...et d'ailleurs, vous nous en donnez bien d'autres quand vous vous y mettez...—Dans le cours de M. Laroque, vous trouverez ces graves dissertations...Sur les différences de l'amour sexuel et physique et de l'amour pur et platonique... Sur les avantages et les inconvénients de la polygamie et même de la polyandrie. (Journ. de l'Inst. publ.)

L'Ecolier.—Je n'ai nul besoin de cela pour être sage...

M. Noël.—J'ai passé de délicieux moments à lire l'Art de...

L'Ecolier.—Arrêtez...Je me rappelle que les titres seuls des ouvrages qui composent votre bibliothèque étaient si scandaleux, que le catalogue en fut supprimé par ordre de la police...Je n'en veux pas savoir davantage.

## NOUVELLE SANCTION.

L'Ecolier.—Philosophes, vous ne voulez pas de l'enfer; que mettez-vous à sa place, quelle sanction donnez-vous à votre morale, si morale vous admettez?

M. Michelet.—L'union absolue: Nous replongerons au monde universel l'individu qui a voulu être sa loi, son monde à lui. Apprends, rebelle, lui dirons-nous, que tu n'étais qu'une pièce dans l'harmonie commune, n'o t'y ramène; tu as voulu être un tout; renire dans l'unité. (Orig. du Droit, Introd., 9.)

L'Ecolier.—Ce n'est pas un châtiement, monsieur, c'est plutôt un encouragement que vous donnez au crime. Qui craindrait de mourir, s'il croyait, comme vous, ne retrouver après la mort que l'union avec l'idée pure, avec l'absolu?

M. Cousin.—La justice de l'Etat! A la place de la société primitive où tout était confondu, il crée une société nouvelle, sur la base d'une seule idée, celle de la justice. (Introd. à l'Hist. de la Phil., Ire leçon.) La justice constituée, c'est l'Etat: une société nouvelle, laquelle n'est pas moins que la justice en action, par le moyen de l'ordre légal, qui est l'Etat.

L'Ecolier.—Si j'ai compris quelque chose à ce passage nébuleux, c'est bien la seule justice en action, ou l'ordre légal que vous nous donnez comme moyen de répression; vous ne vous occupez donc que des crimes extérieurs? Lacenaire, gardez-vous de tuer devant deux ou trois témoins; la justice constituée, l'ordre légal pourraient vous condamner, surtout si vous êtes assez bête pour ne pas le savoir faire avec des circonstances atténuantes; mais lorsque vous serez seul avec votre victime, ou que vous ferez périr avec elle les témoins de votre crime, travaillez sans crainte; vous ne risquez rien.

M. Comte.—Les vérités physiologiques, physiques et mathématiques! L'enfer est un conte comme celui de Croquemitaine; il faut donc à la morale une base solide; or, avec la physiologie, il n'y a rien de vraiment certain que les sciences mathématiques et physiques: c'est à l'absence des connaissances positives qu'il faut attribuer l'excessive démoralisation dont tout le monde se plaint; elles sont maintenant la seule base que la morale puisse recevoir. (Cours d'astronomie, 1842.)

L'Ecolier.—Oh! pour le coup, nous pouvons désormais voyager en toute sûreté, sans crainte des voleurs et des assassins! Comment oseraient-ils nous attaquer? Il est certain que la lumière est composée de sept rayons diversement colorés; le rouge, l'orange, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo, le violet. Mandrin, Cartouche, quittez votre métier, car le carré de l'hypothénuse est égal aux carrés des deux autres côtés. Infâmes ravisseurs, tremblez, l'échelle chromatique est composée de seize tons. Comment malheureux! vous avez pris le chemin de la rivière? vous voulez laisser une femme au désespoir, six enfants dans la misère? Rappelez-vous donc que deux polyèdres semblables sont entre eux comme les cubes des côtés homologues. Pères de famille, voulez-vous avoir des enfants à foi vive, aux mœurs pures, dévoués à leur Dieu, à leur patrie, à leurs parents? dites-leur que les éléments organiques de la nourriture que nous prenons sont la gélatine, l'albumine, le mucus, le serum, l'urée, l'osmazone, la pierrocholone, etc.; que l'on distingue deux sortes de corps; les pondérables et les impondérables; que les trois angles d'un triangle égalent deux angles droits; que l'élévation de la colonne du liquide, dans les phénomènes capillaires, est toujours accompagnée de la concavité du ménisque. Ce sont les seules vérités qui peuvent faire cesser l'état de démoralisation dont tout le monde se plaint, les seules bases que puisse recevoir la morale.—Il n'y a donc point de place à Charenton?...

## ÉMEUTES SANGLAN TES ET INCENDIAIRES A PHILADELPHIE.

14 hommes tués, 39 blessés, 2 églises catholiques, 1 presbytère, 1 couvent et plus de 50 maisons incendiées.

Philadelphie, la cité de l'amour fraternel, a été pendant trois jours le théâtre de scènes aussi déshonorantes pour elle qu'affligeantes pour l'humanité, et il est à craindre que ce ne soit le commencement d'une guerre à la fois civile et religieuse dont il est impossible de prévoir les limites et les résultats.

Canadien.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 8 :

« Tous les gens raisonnables avaient prévu que les doctrines de proscription émises par le parti des *américains natifs* contre les étrangers naturalisés, amèneraient tôt ou tard quelque collision entre les proscriés et les proscripteurs. Le germe de guerre civile que porte en lui le *nativisme* n'est pas un de ses moindres vices au tribunal de la raison. Un conflit déplorable vient, en effet, d'éclater à Philadelphie entre les membres du parti des *natifs* et d'autres habitants que les journaux protestants appellent irlandais et papistes. Les natifs tenaient un *meeting* au coin de Master et Second streets, et ils péroraient, lorsque des individus couvrirent à dessein, dit-on, par le bruit la voix des orateurs. On voulut chasser les perturbateurs et une mêlée s'en suivit. Bientôt une volée de briques tomba au milieu du *meeting* et des coups de fusil furent même tirés du haut des fenêtres d'une maison. Les américains natifs passèrent de l'effroi à l'exaspération. Ils attaquèrent un groupe d'irlandais et les forcèrent à la retraite, mais ceux-ci revinrent en masse, et chassèrent à leur tour les natifs, qui se réfugièrent dans diverses maisons, lesquelles furent assaillies à coup de briques et gravement endommagées. Dans ce premier combat, les Irlandais résistèrent définitivement et complètement maîtres du champ de bataille. Leurs femmes avaient, dit-on, pris part à l'action, elles les suivaient avec leurs tabliers remplis de briques, les excitaient et leur fournissaient les munitions.

« Dans la soirée, le bruit de ce conflit s'étant répandu, une grande foule se rassembla sur le lieu de l'action, et vers dix heures une nouvelle attaque fut dirigée par les natifs, en guise de représailles, contre une maison de Second street, du haut de laquelle les Irlandais avaient fait feu, disait-on, dans l'action précédente. Une seconde maison fut pareillement attaquée pour le même motif, puis le cri de « Allons au couvent ! » ayant été poussé dans la foule, celle-ci se rendit au coin de Second et de Master streets où s'élève un pensionnat catholique romain. Le feu fut mis à la grille de la maison, et la populace s'entassa devant la porte d'entrée lorsqu'une décharge de mousqueterie partit d'une maison opposée. Les cris de plusieurs blessés se firent entendre, et les Américains natifs battirent en retraite pour la seconde fois.

« A minuit tout était tranquille. La *Gazette des Etats-Unis* de Philadelphie, à qui nous empruntons ces détails, dit que le shérif fut sur les lieux pendant toute la soirée, et qu'il implora l'aide de la force armée, mais les soldats avaient déclaré, quelque temps auparavant, qu'ils ne prendraient aucun part aux émeutes, tant que la législature ne leur aurait pas voté une paye particulière pour ce genre de besogne, et comme ce vote n'a pas encore eu lieu, ils ont refusé de prêter main forte au shérif. Une proclamation intitulée « *Américains à la rescousse!* » a convoqué un *meeting* ayant pour but de réprimer les attaques des *sauvages* étrangers et de chasser complètement les militaires indociles. On porte à deux le nombre des personnes tuées et à dix ou douze celui des personnes blessées dans cette malheureuse affaire. »

Et dans le *Courrier* du 10 :

« Dans notre précédent numéro, en rendant compte de la collision qui avait eu lieu, le lundi, entre les Américains natifs et les Irlandais du faubourg Kensington, (1) à Philadelphie, nous disions que, à minuit, le combat s'était terminé par la retraite des Américains qui n'avaient pas pu mettre à exécution leur projet d'incendie contre le couvent catholique. Dans cette première journée, les tristes honneurs de la victoire étaient dévolus aux Irlandais, qui n'avaient aucunement souffert, tandis que leurs adversaires comptaient trois morts et plusieurs blessés. La journée du lendemain fut bien plus désastreuse encore pour les Américains. Conformément aux résolutions qui avaient été adoptées dans le *meeting* du lundi, si fatalement interrompu par les Irlandais, un second *meeting* eut lieu le mardi à 3 heures. Par l'entremise des journaux, les Américains étaient invités, en venant au *meeting*, à se mettre en état de défense. Avant l'heure du rendez-vous, une procession nombreuse avait parcouru les rues de Kensington précédée d'un drapeau déchiré sur lequel on lisait le placard suivant : « Ce drapeau est celui qui a été foulé aux pieds par les papistes Irlandais. » De leur côté, les vainqueurs de la veille se préparaient à renouveler la lutte.

« A 3 heures, une foule assez considérable était réunie dans la cour du *State House*. On procéda précipitamment à l'organisation du *meeting*, dont J. R. Newbold fut nommé président, et des discours furent prononcés par plusieurs orateurs au nombre desquels figuraient le général Smith et le colonel Jack. Le révérend M. Perry présenta ensuite une série de résolutions, dans lesquelles, après avoir énergiquement flétri l'attentat commis la veille contre la liberté des opinions, il proclamait la détermination où étaient les Américains de maintenir à tout prix, cette liberté, sans vouloir cependant user de représailles envers les coupables. Jusque là, c'était bien, et la pensée du pardon compensait ce que pouvait avoir d'étrange celle de la lutte, chez un ministre de l'étranger. Mais le révérend Perry a eu tort, ensuite, de faire appel aux passions religieuses, en déclarant que, les succès obtenus par les amis de la bible, dans le district de Kensington, étant la cause première de la colère des catholiques, il était « résolu que la bible étant indispensable à un cours complet d'éducation, elle serait maintenue dans les écoles, en dépit des efforts de tous les étrangers naturalisés ou non. » Nous compre-

(1) Pour l'honneur de la ville de Philadelphie et pour l'intelligence des événements, nous devons constater que Kensington, bien qu'il soit nominativement compris dans la ville de Philadelphie, forme une autre ville parfaitement distincte, située à environ deux miles au N. E. de la cité de Philadelphie, proprement dite. Kensington a d'ailleurs son maire, son conseil municipal, sa police à part, et elle n'est municipalement rattachée à Philadelphie que par le shérif qui a juridiction sur les deux localités. En un mot, Kensington se trouve, par rapport à Philadelphie, dans la même situation qu'Harlaen par rapport à New-York.

nous très-bien que le révérend orateur ne veuille pas transiger avec ses croyances religieuses, mais était-ce bien à lui, ministre de paix, qu'il appartenait d'évoquer ainsi la question de la bible pour en faire une provocation et une menace, de toucher à la plaie pour la rendre plus dangereuse ! Le chef du clergé catholique comprenait mieux, selon nous, son devoir, lorsqu'il faisait placarder dans les rues la proclamation suivante, si pleine de douleur dans son laconisme : *« Aux catholiques de la ville et du comté de Philadelphie : — La déplorable émeute d'hier, qui a coûté la vie à plusieurs de nos frères doit exciter notre plus profonde douleur, et il appartient à tous ceux qui ont pris part à ces scènes tragiques de s'humilier devant Dieu, et de sympathiser profondément et sincèrement avec ceux dont les parents et les amis sont tombés. Je vous conjure ardemment d'éviter toutes occasions de désordre, de vous tenir à l'écart des lieux publics, de ne rien faire qui puisse éveiller l'exaspération. Pratiquez la paix envers tous les hommes, ayez la CHARITÉ, sans laquelle nul ne peut voir Dieu. »*

« FRANCIS PATRICK, évêque de Philadelphie. »

« Ajoutons que les protestants sont unanimes à rendre hommage à la conduite tenue dans ces oratoires, us évènements par le clergé catholique. — On a vu des prêtres, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, se jeter entre les deux partis au risque de leur vie. Un grand nombre de catholiques influents ont aussi fait tous leurs efforts pour apaiser le fanatisme aveugle de leurs coreligionnaires. Mais reprenons le récit de la lutte.

« Après l'adoption des résolutions du révérend Perry, la foule sortit pour aller former un autre meeting, en plein vent, au coin de Second-et-Master-Streets. Le drapeau mutilé qui leur servait de ralliement, fut hissé sur un pavillon qui se trouve là et qui sert de remise à une pompe. Mais à peine le drapeau avait-il paru, que des coups de fusil partirent des maisons voisines. Les Américains se dispersèrent, puis, revenant sur leurs pas, et trouvant le pavillon envahi, ils en firent le siège, l'envahirent et, traînant la pompe dans la rue, ils la brisèrent. Ce succès obtenu, ils allèrent se mettre à l'abri de balles dans le marché et, de 4 à 5 heures, la fusillade continua sans faire beaucoup de victimes. Le pavillon de la pompe avait été occupé par les Irlandais, et comme c'était là un poste très-avantageux, les Américains l'attaquèrent une seconde fois, et s'en étant emparés assourirent leur colère sur une malheureuse cloche. Bientôt après, le feu déclara dans une maison en bois située derrière le pavillon, et les flammes, ne trouvant aucun obstacle à leurs progrès, ne s'arrêtèrent qu'après avoir dévoré 29 maisons et les vastes toitures du marché. La fusillade avait recommencé, plus vive et plus meurtrière, aux lieux de l'incendie.

« Dans les récits faits par les divers journaux et les diverses correspondances de Philadelphie, nous avons vainement cherché, jusqu'à sept heures du soir, c'est-à-dire pendant les quatre premières heures de la lutte, la présence des autorités civiles et militaires. On ne signale leur apparition nulle part. A sept heures, enfin, lorsque la destruction des propriétés vint s'ajouter à celle des personnes, la milice arriva, commandée par le général Cadwallader, et précédée du shérif et de ses constables. Après avoir occupé les postes les plus importants, et braqué ses canons à l'embouchure des rues, le général se mit à haranguer la foule, et déclara qu'il était venu pour maintenir l'autorité de la loi envers et contre tous ceux qui la violaient, sans distinction d'Américains et d'Irlandais. Il est d'autant plus à regretter que cette intervention oratoire ait été si tardive, que, s'il faut en croire les correspondances, les paroles du brigadier-général calmèrent comme par enchantement l'exaspération de l'émeute. Américains et Irlandais se séparèrent à sa voix et, à 8 heures et demie, les pompes purent arriver, militairement escortées d'ailleurs sur le théâtre de l'incendie dont elles eurent bientôt arrêté les ravages.

« Ainsi se termina la seconde journée de cette désastreuse guerre civile. Il a été impossible de constater d'une manière certaine le nombre des victimes, mais on pense qu'il y a eu environ 15 morts et 50 blessés dont quelques-uns très grièvement.

« Ce jour-là, comme le précédent, la victoire appartenait aux Irlandais qui, étant retranchés dans leurs maisons, ne donnaient presque pas de prise aux balles de leurs adversaires. On ne compta que deux morts dans leurs rangs, et même l'un d'eux était-il un paisible citoyen qui n'était rendu coupable que d'une mortelle curiosité. Mais si la fusillade avait été meurtrière pour les Américains, en revanche l'incendie fut désastreux pour les vainqueurs, car presque toutes les maisons détruites étaient habitées par des familles irlandaises, qui se trouvaient, la nuit venue sans asyle et sans pain. L'incendie avait en même temps préparé de meilleures chances aux Américains pour le lendemain, en traversant les espèces de fortifications à l'abri desquelles avaient jusqu'alors combattu les Irlandais. Avant de passer au récit de cette troisième journée, nous devons relater un épisode hideux qui révèle jusqu'à quel point était portée l'exaspération des combattants. Au coin d'une rue, s'était posté un Irlandais nommé Taggart, qui avait plusieurs fois, et avec une fatale adresse, déchargé son fusil sur les Américains. En vain on avait cherché à le tuer; paraissant et disparaissant à propos, il continuait son feu meurtrier, lorsqu'enfin un régiment, faisant un détour, vint le surprendre par derrière et lui tira un coup de pistolet. Taggart, blessé, tomba alors au pouvoir de ses ennemis, d'abord, le conduisirent chez un magistrat. Celui-ci ordonna que le coupable fût conduit en prison. Mais pendant le trajet, les gardiens de Taggart furent impuissants à maîtriser la rage de la foule. On leur arracha ce misérable, qui, une corde au cou, fut traîné pendant assez longtemps sur le pavé de Second-Street. Tout à coup un cri cria : « Pendez-le ! » Aussitôt les bourreaux de Taggart s'arrêtèrent, et transformant le poteau d'un reverbère en potence, ils procédèrent à la pendaison. La corde ayant cassé, et le cadavre, horriblement mutilé, ne donnant plus aucun signe de vie, on l'abandonna. Il fut aussitôt recueilli par quelques Irlandais, et le médecin réussit à le raviver au moyen de quelques puissants réactifs; mais ce ne pouvait être qu'une prolongation d'agonie. Cet horrible épisode suffirait seul pour rendre, dans ce drame, le rôle des Américains aussi odieux par sa vengeance que l'a été celui des Irlandais par son initiative. Mais, malheureusement, la rage des nôtres ne s'était pas épuisée sur le cadavre de Taggart, et c'est à elle, à elle seule qu'il faut attribuer tous les crimes du lendemain. Ce jour-là, le mercredi, il n'y a pas eu de sang versé, parce qu'il n'y a pas eu de combat, mais les ruines, demeurés maîtres du champ de bataille qu'ils avaient abandonné les vainqueurs, se sont portées aux plus désastreuses représailles.

« La retraite des Irlandais, à la fin de la seconde journée, n'a pas été bien expliquée; elle doit être probablement attribuée, d'un côté, aux changements désavantageux que l'incendie avait apportés à leur position, de l'autre, au respect que leur avait inspiré la voix de leurs chefs religieux. Quoiqu'il en soit, presque tous s'étaient éloignés de Kensington, pour aller dans les campagnes voisines. Mais leur absence fut loin d'abord d'être considérée comme une fuite. On croyait qu'ils n'avaient un moment quitté le champ de bataille que pour aller recruter de nouveaux renforts dans les villages de Moyamensing, Richmond et autres dont la population est en grande partie irlandaise. Aussi s'attendait-on à les voir réapparaître, le mercredi, plus nombreux et plus terribles que les jours précédents; mais cette crainte ne s'étant pas réalisée, les Nôtres ont pu impunément promener partout la torche incendiaire.

« L'œuvre de destruction commença, vers deux heures de l'après-midi, sur quelques maisons irlandaises situées dans Ninth et Pèpular streets. Elles furent complètement brûlées. Bientôt après la foule se porta vers l'église catholique de St. Michel. Un certain capitaine Fairland demanda la clef au pasteur, sous prétexte de s'assurer qu'il n'y avait personne de caché dans l'édifice sacré. Le digne curé s'empressa de donner non-seulement les clefs de l'église; mais aussi celles de son presbytère; le capitaine s'en vint qu'il n'y avait personne et sortit. Mais il n'eut pas le soin de fermer les portes, et trois individus s'introduisirent dans le sanctuaire en se glissant derrière la compagnie de milice que commandait le capitaine. Bientôt un des misérables parut à

une fenêtre et jeta à la foule la nappe de l'autel et d'autres ornements sacrés. Tous les trois sortirent ensuite, et au bout de quelques minutes, on vit les flammes s'élever de l'intérieur.

Pendant qu'elles faisaient de rapides progrès, auxquels applaudissait la multitude, des brigands pénétrèrent de force dans la maison du pasteur et y mirent le feu après s'être amusés à jeter le mobilier par les croisées. Lorsque la coupole de l'église se fut écroulée avec fracas, on entendit un trombour et un fifre, appartenant à la milice, jouer la fameuse marche anglaise de *The Boyne Water*, composée pour célébrer la victoire du roi protestant Guillaume III sur le roi catholique Jacques II, à Boyne, en Irlande, et la foule accueillit par des hurrahs cette allusion sacrilège, si pleine de menaces.

« A 4 heures, les incendiaires se portèrent sur le couvent catholique des Sœurs de la Charité, au coin de Second et Phoenix streets. La veille, ce sanctuaire de paix, où de pauvres femmes se consacraient à l'éducation des enfants indigènes, avait échappé à la fureur des protestants; mais, cette fois, le crime a été consommé et les malheureuses religieuses ont été obligées de fuir devant les flammes en entraînant leurs élèves. Elles n'ont fui, cependant, qu'après avoir, aux lieux de l'incendie, rendu les derniers devoirs à un enfant qui était mort la veille. Cette cérémonie avait, dit-on, quelque chose de sublime par sa simplicité, au milieu de l'immensité des désastres qui lui servaient de cadre.

« Nous ne pouvons nous arrêter à compter une à une les maisons particulières qui ont été incendiées; mais, dans cette journée, il en a été détruit 20 ou 25.

« Vers 6 heures, on apprit que l'émeute se dirigeait du côté de l'église de St. Augustin qui était un des édifices les plus splendides dont puisse s'honorer l'architecture américaine. Aussitôt que fut donnée l'alarme, le maire se porta sur ce point et essaya sur la foule qui l'y avait précédé l'influence de sa parole. Mais il fut moins heureux que ne l'avait été le général Cadwallader, car, au lieu de se disperser, les émeutiers, en resserrant le cercle au sein duquel s'était placé le maire, le contraignirent à déguerpir. Celui-ci entra dans son bureau pour faire une proclamation, et, pendant ce temps, une lutte s'engagea entre la foule et la police. Déjà quelques briques avaient été lancées, et le maire avait même été atteint; mais après son départ, ce fut une véritable grêle à laquelle ne purent résister les vaehmen et les constables qui faisaient cercle autour de l'église. Ils se débandèrent et les incendiaires se mirent alors à l'œuvre avec un horrible calme. On commença par enlever la grille qui entourait la plate-forme sur laquelle est construit l'édifice; puis, à l'aide d'une espèce de bélier, on frappa à coups redoublés une des portes sans pouvoir l'enfoncer. On s'attaqua alors avec plus de succès aux croisées. Pendant ces opérations, le cri de : « Les soldats ! les soldats ! » retentit tout à coup, et en effet on vit déboucher non loin une compagnie de milice. Mais il était trop tard, une torche avait déjà jeté le feu au sein du sanctuaire. Les flammes, cependant, se propagèrent avec beaucoup de lenteur, et se seraient peut-être éteintes d'elles-mêmes si les spectateurs ne s'étaient empressés de les alimenter avec des combustibles volés dans les maisons voisines, et on poussa même le vandalisme jusqu'à transporter dans le foyer une très grande quantité de volumes précieux qui formaient la bibliothèque de l'église et se trouvaient dans un bâtiment adjacent. Mais la foule s'impatientait fort, pourtant, parce que la magnifique coupole de l'église, surmontée d'une grande croix, faisait trop longtemps attendre sa chute, qui, enfin, fut accueillie par un immense hurra. Et les pompiers étaient là, regardant l'élément destructeur accomplir ses ravages, sans oser lutter contre lui de peur d'encourir le mécontentement de la populace.

« Grâce à Dieu, cependant, ce devait être là probablement le dernier épisode de ces pourantables saturnales. Après la destruction de l'église de St. Augustin, le torrent incendiaire s'est brusquement arrêté. On a bien eu des craintes pour d'autres églises catholiques, mais elles ne se sont pas réalisées. Le lendemain il n'y a eu ni combat, ni incendie. On a pu compter les victimes et les ruines. Les trois établissements catholiques brûlés le mercredi sont, seuls, évalués à 200,000 dollars; et en y ajoutant les maisons particulières détruites ou endommagées, la perte se trouve probablement portée à près d'un demi-million de dollars. En vertu d'une loi de l'Etat qui a déjà été rigoureusement exécutée, c'est la communauté de Philadelphie qui est responsable des dommages occasionnés par son impuissance à réprimer l'émeute. C'est justice. Quant aux morts et blessés, il a été impossible d'en constater officiellement le nombre. Jeudi le coroner avait déjà été appelé à faire une enquête sur 14 cadavres, dont deux Irlandais seulement, et le nombre des blessés était évalué à 39.

« Le gouverneur de l'état de Pensylvanie, D. R. Porter, a quitté Harrisburg en recevant la première nouvelle des troubles, et est arrivé à Philadelphie mercredi soir. Il a immédiatement annoncé sa présence, et fait acte d'autorité, par une proclamation dans laquelle il approuve toutes les mesures répressives qui ont été adoptées, et en ordonne de nouvelles. On assurait qu'il avait émis des ordres pour la mobilisation des gardes nationales des comtés les plus rapprochés de Philadelphie, et que, en outre, il avait envoyé à une compagnie de l'armée régulière qui se trouve casernée dans un fort, à quelques milles de distance, l'ordre de se rendre immédiatement à son appel. Il y a donc tout lieu d'espérer que les autorités auront enfin, tardivement, pris une attitude assez puissante pour empêcher de nouveaux crimes.

« Voici encore comment s'exprime à ce sujet le *Courrier des Etats-Unis* dans sa feuille du 14 :

« C'est à peine si l'on s'occupe encore des trois journées de Kensington, et la plupart de nos confrères américains, qui nous avaient promis leur opinion sur les causes, les dangers, les remèdes de la lutte politique dont ils donnaient naguère les sanglants bulletins, se bornent, depuis que cette lutte est finie, à constater que l'ordre règne. Oui, l'ordre règne ! mais il règne sur les cadavres et sur des ruines; il règne parce que l'un des deux partis, soit par prudence, soit par repentir, a déserté le champ de bataille, parce que l'autre s'est lassé de parcourir les rues en secouant la torche incendiaire sur les maisons et sur les églises désertes. L'ordre règne; mais la liberté ne règne pas, car le culte religieux a dû être interrompu le dimanche dans les temples catholiques, par ordre de l'évêque de Philadelphie, dont la conduite, si pleine de modération et de charité, a donné un éclatant démenti aux réactionnaires, aux persécuteurs de la religion dont il est le digne épiscopat. Le sang n'aurait pas coulé, l'incendie n'aurait pas exercé ses terribles ravages, si les chefs des Américains n'avaient imité l'exemple des chefs des catholiques, si au lieu de s'abstenir, avec un enlacement aussi coupable qu'impudent, à braver, pour leurs meetings, les menaces de leurs adversaires, ils étaient paisiblement tenus à l'écart en attendant que les autorités intervenant pour protéger leurs réunions, comme les catholiques s'abstiennent maintenant de s'assembler autour des autels pour ne pas provoquer les vengeances des protestants. L'ordre règne, mais la loi ne règne pas, car si l'on nous a donné le chiffre des morts et celui des blessés, si l'on a calculé le nombre et la valeur des ruines, on n'a pas dit encore que les coupables, si nombreux dans l'un et l'autre camp, eussent été arrêtés pour être livrés aux rigueurs



expiatoires de la justice. Là où on ne devrait voir que des criminels, des meurtriers et des incendiaires, on n'a vu encore que des vainqueurs et des vaincus.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de rappeler à leurs devoirs les hommes qui ont reçu mission de protéger toutes les libertés, d'empêcher, de punir tous les crimes. Nous ne pouvons que déplorer l'imprévoyance, l'apathie, l'inaction de ces hommes, avant, pendant et après le drame sacrilège dont nous venons d'avoir le déplorable spectacle. Nous nous pouvons que prédire qu'il n'en est encore qu'à sa première scène, si, au lieu d'y assister avec une douloureuse curiosité, la société américaine ne le flétrit tout d'abord d'une éclatante réprobation, d'un solennel châtiement. Quant aux causes qui ont amené les tristes événements dont nous redoutons les conséquences, nous les avons déjà signalées, les premiers, avec une énergie et une franchise qui ont froissé certaines susceptibilités, lorsque nous avons dénoncé la formation du parti des natifs comme un germe de guerre civile. Nos prévisions ne se sont que trop tôt, trop fatalement réalisées. Loin de nous d'ailleurs, la pensée de trouver dans les principes, dans les actes des *natifs*, une excuse aux violences de ceux qu'ils appellent *étrangers*. Ces étrangers, nous en avons la conviction, ont pour eux, grâce au libéral accueil que leur a jusqu'ici fait l'Union, non seulement le droit, mais aussi le nombre, et par conséquent il leur suffit de se serrer autour de la constitution et des lois pour assurer le triomphe paisible de leur cause. Hâtons-nous de l'ajouter, d'ailleurs, c'est à tort, peut-être, que nous avons prêté aux Irlandais toute l'odieuse culpabilité de l'initiative dans la lutte dont un faubourg de Philadelphie a été le théâtre. Bien des journaux, bien des correspondances qui ne sauraient être soupçonnés de partialité Irlandaise s'accordent à reconnaître que si les premières insultes sont venues des Irlandais, les premières violences sont venues des Américains.

— Les "*Américains natifs*" ou "*les Américains républicains*." — On peut juger, par la circulaire suivante, de l'esprit qui anime ce nouveau parti politique; elle a été publiée lors des dernières élections municipales à New-York où ce parti a triomphé. Les événements de Philadelphie donnent une certaine importance à cette circulaire.

"Concitoyens et républicains américains, nous vous présentons des hommes qui, grâce à Dieu, n'ont aucune goutte de sang impur (*polluted*) de l'étranger et culant dans leurs veines, des hommes qui méprisent et ne craignent pas l'influence étrangère. Jetez les yeux sur les hordes de voleurs et de vagabonds allemands et irlandais rôdant dans nos rues, ramassant des os et des chiffons, pillant le sucre en café le long de nos quais, et partout où nos citoyens natifs se trouvent dans leur chemin. Jetez les yeux sur les voleurs (*burglars*) et les détoussours (*pickpockets*) anglais et écossais, encombrant nos lieux d'amusement, nos lieux de débarquement et nos hôtels.

"Jetez les yeux sur ces charlatans italiens et français rôdant dans les rues de toutes les villes de l'Union avec leurs orgues de Barbarie et leurs singes dansants, qui leur servant de prétexte pour nous vider nos poches à la première occasion. Jetez les yeux sur les juifs vagabonds, encombrant nos rues de leurs horribles réceptacles où se recèlent les marchandises volées et s'encouragent le vol et l'improbité. Jetez les yeux sur ces épiciers et marchands de rhum allemands et irlandais, monopolisant un commerce qui appartient légitimement à nos vrais citoyens indigènes. — Ce monopole doit leur être arraché. Jetez les yeux enfin sur l'intervention audacieuse de tous ces étrangers dans nos élections! Cela peut-il se souffrir plus long-temps? Non, répondons-nous: NON! Le catalogue de cette peste étrangère pourrait être bien plus long. Nous vous faisons appel, pour que vous agissiez en Américains déterminés à n'être pas dominés plus long-temps par une canaille (*rabble*) impertinente et démoralisée.

"Par l'ordre du Comité Général des Américains républicains."

Le journal qui a donné publicité à cette circulaire y ajoute la remarque suivante:

"Américains bon. Mais républicains! avouez que c'est-là un singulier système de liberté et d'égalité. En Angleterre, en France, en Autriche, pays de despotisme monarchique, les *natifs* n'ont pas encore eu l'idée de jalouser et de proscrire les porteurs d'eau des Pyrénées, les marchandes de balais suisses, les Juifs qui vendent des clés de sûreté, les Circassiens qui monopolisent la vente des dattes et de l'encens, les bateleurs qui accaparent les jours, les ramoneurs de la Savoie et leurs marmottes en vie." *Canadien.*

#### CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Comme il n'est rien de plus naturel que de se plaindre quand on souffre, on ne doit point trouver surprenant d'entendre de nouvelles plaintes là où il y a de nouvelles souffrances. On nous pardonnera donc, si on nous voit encore dénoncer aux autorités les maux dont nous sommes accablés. On avait cru d'abord, surtout après le paiement du terrain nécessaire au canal de Beauharnais et l'estimation des immenses dommages encourus par les habitants de cette paroisse, que la lourde indemnité qui pèse sur les coupables, ferait enfin ouvrir les yeux et tenir sur leur garde ceux qui se trouvent obligés de la payer. Malheureusement il n'en est rien: les habitants de la ligne du canal ne sont pas plus exempts de persécution, d'injustices et de dommages cette année que les autres; ils n'y sont pas mieux payés: un bon nombre attendent encore l'argent de travaux faits l'année dernière; plusieurs même n'ont pas reçu un seul sol pour le dépeuillement de leurs carrières et les dom-

mages qu'on n'a pu manquer de causer sur leurs terres à cette occasion. Il faut ajouter parmi les malheureux ceux qui se sont trouvés et qui se trouvent encore dans l'impossibilité de cultiver leurs champs. Aussi les habitants y sont-ils fort irrités et à bon droit. Car l'expérience leur a appris ce qu'il en coûte, quand il faut tout se procurer à prix d'argent, faute de récolte. Il n'est pas rare d'en trouver qui ont déjà dépensé tout l'argent qu'ils avaient reçu du bureau, en paiement du terrain qu'ils avaient vendu, pour acheter des provisions et pourvoir à leur subsistance. On peut donc dire qu'ils n'ont pu retirer presque aucun avantage de l'indemnité qu'ils ont reçue. C'est pourtant la triste nécessité à laquelle vont encore être réduits cette année un grand nombre de ces infortunés, car la plupart sont obligés de laisser leurs champs incultes, faute de pouvoir y conserver les clôtures et les cours d'eau nécessaires. Ajoutez-y encore ceux dont le terrain est, en grande partie, encombré de bois, de pierres, etc. etc. depuis bientôt deux ans, et vous aurez une idée des dommages, des vexations et des injustices dont les habitants de la ligne du canal, sont les tristes victimes. Faut-il donc que ces gens, privés de l'usage de leurs terres, se croient les bras et se cassent les dents? Pourvu que les débiteurs aient une table bien mise, tout est-il parfait? Hélas! oui, voilà le principe de l'humanité et de la charité du jour: le droit du plus fort est toujours le meilleur. Pauvres brebis, il faut que les loups vous mangent; parce que vos bergers sont bien armés et puissans, ils seront aussitôt payés et non dépêchés comme vous, Canadiens!

12 mai 1844.

#### BULLETIN.

Nouvelles Diverses.—Émeute de Philadelphie.—Mexique.

Le porte-manteau ou la caisse de livres dont nous avons annoncé la trouvaille dans notre avant-dernier numéro, n'a pas encore été réclamé. Comme les livres et les papiers sont en langue anglaise, les journaux de cette langue rendraient sans doute service au propriétaire s'ils avaient la complaisance de reproduire les lignes suivantes: Un porte-manteau, rempli de livres et de papiers, a été trouvé dans les rues de Montréal. Le propriétaire le retrouvera en s'adressant au bureau des *Mélanges Religieux*.

Il y aura le jour de la Pentecôte, à la Cathédrale, vers 5 heures P. M. la bénédiction solennelle d'une cloche pour l'église de la Providence. C'est une nouvelle occasion pour les catholiques de cette ville de montrer leur zèle envers un établissement qu'ils ont élevé si à propos à la gloire de la Religion et à la pratique des œuvres de la Charité.

Rien n'a encore transpiré de Kingston. Les bureaux du gouvernement ne sont pas encore arrivés à la nouvelle capitale; on les attend néanmoins de jour en jour, quoique le bruit se soit répandu qu'ils ne partiraient du Haut-Canada qu'au commencement de juin. Quelques-uns voudraient attribuer ce retard à l'attente de nouvelles dépêches d'Angleterre. Suivant une correspondance de Londres à la *Gazette de Québec*, le résultat de l'élection de Montréal y était attendu avec anxiété, et dans le cas de la défaite du parti Viger, on s'attendait à Londres que Sir Charles Metcalf serait obligé de rappeler ses ministres.

Le même correspondant dit que MM Cartwright et Atcheson, les députés du Haut-Canada pour faire des instances auprès de lord Stanley afin de retenir le siège du gouvernement à Kingston, ont été reçus de la manière la plus hautaine et la plus méprisante. Suivant la même correspondance, Sir Robert Peel serait en faveur de Kingston, mais comme il n'aime pas à se prononcer contre l'opinion de lord Stanley, la question peut être regardée maintenant comme décidée.

La *Minerve* de vendredi traduit du *Pilot* la première partie d'une lettre de M. Howe adressée à M. Hincks, l'éditeur de ce papier. M. Howe semble vouloir se rapatrier avec ceux qu'il avait traités de gâte-métier. Il est vrai qu'il paraît nier s'être servi d'expressions aussi dures, mais il avoue que dans la chaleur de la discussion il a dit que les affaires du Canada avaient été si mal conduites, qu'il était difficile de dire si l'on pouvait raisonnablement comparer ensemble celles du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. Ensuite pour que les ex-ministres ne s'appliquent pas exclusivement ses paroles, il dit qu'il ne faisait allusion qu'à la contradiction qui se trouvait entre les différents rapports qui existaient sur l'état de la question; sans aucun désir de sa part de blâmer soit l'un ou l'autre des partis en autant qu'il ne savait pas sur quel principe le ministère avait résigné. La raison pour laquelle il ne pouvait le savoir, c'est que les explications fournies par le gouverneur général et ses ex-ministres étaient si contradictoires qu'il était difficile d'abord de former une opinion sur les véritables causes de différence d'opinion entre eux; les faits sur lesquels seuls on pouvait former une opinion.

n'étant admis ni d'un côté ni de l'autre. On voit que les explications de M. Howe ne sont guère propres à justifier la conduite des partis, et surtout de celui auprès de qui il paraît vouloir s'excuser. Ce qu'il dit ensuite pourrait d'abord paraître un peu plus favorable aux ex-ministres, quoique dans le fait, le jugement qu'il porte est à peu près tout conditionnel, et donnerait à entendre qu'il n'a trouvé dans les éclaircissemens donnés subséquemment de part et d'autre aucun obstacle au rappel immédiat des ex-ministres. Pour nous, cela reviendrait à dire qu'il ne voit à peu près en tout cela que ce qu'on appelle une querelle d'Allemand.

La *Minerve* dit que le magasin de M. Sauvageau, de Laprairie, a été enfoncé et que les voleurs ont emporté pour à peu près \$50 en drap, flanelle, indienne et argent.

Nous donnons plus haut les détails déplorables des actes de vandalisme par lesquels les *natifs Américains* viennent de signaler leur férocité et leur hideux fanatisme à Philadelphie. Ces détails sont tirés du *Courrier des Etats-Unis*. Nous les citons avec plaisir parce qu'ils réfutent victorieusement les malicieuses, fausses et criminelles impressions que certains journaux anglais de cette ville n'auraient pas été fâchés de propager. Nous n'avons pu nous expliquer comment ou pouvait chercher à excuser des traits de barbarie semblables à ceux commis par ces *natifs Américains*. Cependant il en est parmi les journaux dont nous parlons, qui n'ont pu y reconnaître à peine une faute, et qui les excusent même entièrement, en s'appuyant du vieux fanatisme John Knox, qui disait à l'occasion du pillage et de la dévastation des monastères catholiques d'Angleterre. *Le meilleur moyen de se débarrasser des hiboux c'est de brûler leurs repaires*. Nous ne concevons pas comment on peut traiter les autres de fanatiques, quand on est soi-même exalté en ce point jusqu'à l'extravagance. Mais tel est l'effet de l'aveuglement et de la passion, qu'on stigmatise et flétrit de tout son pouvoir dans les autres l'ombre des turpitudes et des vices dont on est soi-même imprégné. Car enfin, il est évident que s'il y a eu des actes de fanatisme de commis, ce n'a point été du côté des catholiques, puisque les papiers n'en disent pas un mot. Qu'on donne le tort aux Irlandais tant qu'on voudra d'avoir mis le trouble dans l'assemblée des natifs, on ne leur reproche toujours pas d'avoir insulté à leur religion ou du moins d'avoir attenté en rien à leurs églises. Pourquoi donc malgré les efforts des ministres même de la religion catholique pour arrêter l'émeute, les *natifs* se portent-ils, surtout le troisième jour, à la destruction des temples catholiques ? Pour nous la réponse est évidente. On donnait une couleur politique aux *meetings* (assemblées) et on y prenait des mesures de persécution religieuse. L'erreur est partout la même : incapable d'obtenir son but par conviction, elle emploie la fraude, la violence et la corruption. Nous sommes fâchés d'être obligé d'en venir à ces réflexions. Dieu nous est témoin que nous ne sommes point les agresseurs et que nous ne demandons pas mieux que de conserver l'harmonie et la fraternité, qui ont régné parmi nous, jusqu'à présent, entre les différentes dénominations Chrétiennes. Nous avons même passé souvent sous silence, des expressions injurieuses dont on s'est servi plusieurs fois pour désigner les catholiques. Nous nous soumettions volontiers à ces avanies, parce que c'est là un des legs du divin fondateur à son église. Mais quand il s'agira de l'accuser, de la calomnier et de la dénaturer, on nous trouvera toujours sur la brèche, prêt à repousser l'agression. Si nous sommes faible par nous-même, nous sommes fort avec celle pour qui nous combattons, parce que nous connaissons, et que nous sommes persuadé de l'exécution de ces paroles de l'Homme-Dieu : *Ecc ego vobiscum sum usque ad consummationem seculi*.

Nous avons déjà fait connaître les différens qui se sont élevés entre le gouvernement français et celui de Mexico. On se rappelle que la difficulté prenait sa source dans un décret de Santa-Anna qui interdisait le commerce de détail aux étrangers, surtout après un certain laps de temps marqué. Le délai fixé est expiré et le décret mis à exécution. "Outre un grand nombre d'établissements français, fermés par ordre du gouvernement, dit un journal, 21 autres encore viennent d'éprouver la même vexation à Mexico, sans compter ceux de l'intérieur. On pense généralement que cette question ne pourra être résolue que par les armes, et déjà les Mexicains se mettent en mesure d'être prêts à tout événement. D'un autre côté un journal, de New-York annonce sur la foi d'un renseignement diplomatique reçu de Paris que le gouvernement français a transmis à l'escadre des Antilles l'ordre de se porter devant Vera-Cruz

et de mettre ce port en état de blocus. Nous croyons que la dernière partie de cette nouvelle est prématurée, et que tout espoir de conciliation n'est pas encore perdu avec le Mexique."

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Mgr. l'évêque de Québec, qui a été passer quelques jours au séminaire de Nicolet, est arrivé le 14 à bord du *Canada*.

M. Boucher, curé de l'Ange-Gardien, et le R. P. Fiset, de la Congrégation des Oblats, sont partis le 15, pour aller faire une mission chez les sauvages montagnais des postes du Roi et de Mingan. *Canadien*.

FRANCE.

—Voici comment s'exprime, sur l'attitude de l'épiscopat français, un journal protestant de Londres, le *Morning Post* :

"Si les démarches du clergé étaient sans succès, la semence d'impiété répandue en France produirait bientôt ses fruits : nous y verrions commettre le crime avec sang-froid et sans rougir ; c'est à travers le sang que le crime courrait après les jouissances voluptueuses. Tel est le résultat que les hommes politiques les plus clairvoyans doivent attendre du système d'éducation aujourd'hui en vigueur en France, et que le clergé cherche à corriger. Au point de vue des dangers à venir [sinon pour des raisons plus élevées], tout homme intelligent doit, en Europe, suivre avec intérêt la controverse actuelle, et aider, autant qu'il est en son pouvoir, le clergé français à détruire un mal auquel il sera bientôt impossible de porter remède.

"Il est urgent que la communauté chrétienne (les protestans) vienne au secours du clergé français pour l'aider à arracher la jeunesse à l'enseignement universitaire actuel."

On taxera peut-être le journal anglican d'exagération dans les termes, mais on ne le soupçonnera sans doute pas de vouloir favoriser les Jésuites.

—On nous écrit de Paris.

"Il est aujourd'hui certain que la généralité, nous pourrions dire l'unanimité des pontifes de France, a écrit à Mgr. l'archevêque de Paris pour adhérer aux principes que le prélat a développés dans sa réponse à M. Martin du Nord.

"Tous les évêques déclarent qu'ils ne souscrivent point à l'interprétation donnée par M. le garde des sceaux à la loi de Germinal an X, et que jamais ils ne renonceraient à correspondre entre eux pour se consulter et s'entendre sur les intérêts de la religion.

"On le voit donc, en voulant mettre ordre aux conciles provinciaux, M. le ministre des cultes a obligé l'épiscopat français à tenir, ce qui est bien pis, un concile national."

## NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

*Association de la Délivrance*.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance, accuse la réception des sommes suivantes :

Paroisse de Yamachiche, dist. Trois-Rivières, par Mod. Richer, écr. £10 0 0

P. P. Lachapelle, écuyer, Côte des Neiges, sa souscription, 10 0 0

M. Massue, trésorier de l'Association de la Délivrance dans le District de Québec, accuse la réception de la somme suivante :

A. Gautier, écr. dix-huit louis courant, étant le montant souscrit par la Société de Discussion de Québec, pour secourir les exilés politiques.

RUSSIE.

—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

"Une lettre arrivée du Caucase nous apprend que le système pacifique que le gouvernement a adopté pour subjuguier les montagnards, en bornant les opérations à les cerner, n'a fait qu'enhardir l'ennemi, et que le fameux Dschamil, que les Tschetchens et les Kistes vénèrent comme un prophète, est parvenu à attirer à lui tant de partisans qu'il s'est rendu momentanément maître de tout le Daghestan septentrional, a franchi la route de Kisliar à Baha, et a fini par s'emparer de la ville de Tarki, sur la mer Caspienne. Les montagnards ont pris d'assaut plusieurs forts, et les garnisons, après s'être défendues vaillamment contre un ennemi vingt fois plus fort qu'elles, ont été passées au fil de l'épée. D'un autre côté, les habitans des villages qui s'étaient réunis aux Russes ont eu le même sort. Ils ont été égorgés ou emmenés comme esclaves. Le 15 décembre, le général Klugge et le colonel Pakitsch ont délivré la garnison du fort de Seraci, qui était vivement pressé par l'ennemi. Dschamil a été forcé de regagner les montagnes emportant les canons qu'il avait conquis. Au printemps, les opérations recommenceront contre les montagnards. L'infanterie russe sera portée à 134 bataillons. Il n'est nullement question du rappel du général Yermoloff. Ce général prétend qu'il faudra aux Russes un demi-siècle pour conquérir le Caucase ; mais il ajoute que les Russes ont besoin de cette route pour communiquer par terre avec l'Asie centrale, et qu'ils finiront par l'avoir."

## LE TABLEAU VOILE.

SUITE.

La plus âgée de nos deux inconnues paraissait avoir trente ans de plus que sa compagne, le docteur épuisa toutes les ressources de l'art pour la rappeler à la vie, l'art ne pouvait plus rien pour elle ; la vie l'avait abandonnée... Ce sublime dévouement dont cette infortunée avait été l'objet, augmenta le regret de n'avoir pu la sauver. Cette nuit si tristement commencée, ne s'é-

coula cependant pas sans espoir ; les membres de la jeune fille, longtemps glacés, parurent enfin accessibles à la chaleur, les battements de son cœur devinrent sensibles, et le médecin assura que toute espérance n'était pas perdue ; cependant il recommanda, avec les soins les plus assidus, la précaution de laisser ignorer le plus longtemps possible à la malade, la perte qu'elle venait de faire.

—Madame, dit-il à la comtesse, je crains que de pareils soins ne vous fatiguent beaucoup, et comme cette jeune fille vous est inconnue, on pourrait, lorsque le danger sera éloigné, la transporter à l'hospice ; elle prendrait la place d'un malade rentré hier dans sa famille.

—Non, Monsieur, s'empressa de répondre Mme. de Civray, non, c'est notre jeune ami, c'est mon mari qui l'ont arrachée à une mort certaine ; c'est moi qui la soignerai, et jusqu'à ce que sa famille soit connue, je remplacerai auprès de cette fille, dévouée jusqu'à l'héroïsme, celle que son amour filial n'a pu sauver.

Le médecin n'insista plus, il connaissait le caractère noble et ferme de cette famille devenue dans le pays la Providence des malheureux, il se retira après avoir recommandé de le prévenir si sa présence devenait nécessaire. Il était trois heures du matin ; la marquise avait depuis longtemps quitté la chambre sur les pressantes sollicitations de ses enfants.

—Messieurs, dit la comtesse, en s'adressant à Jules et à son mari, l'office des cœurs de charité convient mal aux hommes, votre tâche d'ailleurs est finie, il est temps de prendre un peu de repos.—Non, Madame, dit Jules vivement, le premier j'ai eu connaissance de cet accident ; tant que vous serez inquiète de ses suites, je ne quitterai pas mes fonctions de gardien, de commissionnaire. Le comte appuya la résolution de son jeune ami et s'y associa pleinement.

Cependant ces infirmiers d'un nouveau genre ne purent résister au sommeil ; la fatigue, l'influence d'un bon feu et d'un fauteuil vraiment soporifique, ne tardèrent pas à produire leur effet inévitable ; malgré leur généreuse détermination, ils s'endormirent profondément. Mme. de Civray, plus émue qu'elle ne l'avait montré jusqu'alors, n'éprouva pas même le besoin de céder aux exigences de la nature, elle se mit à prier avec ferveur, et dans l'intime communication de cette âme noble et pure avec son Créateur, l'intéressante malade ne fut certainement pas oubliée.

Le jour commença à poindre, une aurore brillante faisait pressentir un beau jour. La comtesse entr'ouvrit les volets et les rideaux pour livrer passage à cette leur naissante ; ses rayons doux et suaves éclairèrent en ce moment le visage de la jeune fille ; la comtesse laissa échapper un cri de joie en voyant qu'un léger coloris avait succédé aux funestes empreintes de la mort. Le comte et Jules se réveillèrent alors en sursaut, un peu confus d'avoir donné un aussi long démenti à leur mission de garde malade.

—Oh ! venez, mes amis, s'écria Mme. de Civray, venez, nos vœux sont exaucés. En ce moment, les paupières de la malade s'entr'ouvrirent, elle regarda sa bienfaitrice avec la plus touchante expression, et prononça péniblement, quoiqu'avec l'accent le plus doux : *Ma mère*, puis elle retomba dans son assoupissement. La comtesse tressaillit à ce mot.—Pauvre enfant ! ta mère n'est plus ; mais, ajouta-t-elle en regardant son mari, je n'en tiendrai lieu si l'on peut remplacer une mère !—Sa famille la réclamera sans doute, dit le comte ; si elle était seule au monde, je serais loin, ma chère amie, de m'opposer à votre généreux dessein, mais il faut sortir de l'incertitude où nous sommes : je vais envoyer dans tous les villages environnants, et nous saurons probablement ce soir à quoi nous en tenir.

On examina les vêtements des deux femmes ; ils étaient des plus simples ; cette recherche fit découvrir plusieurs clés de meubles, et un petit livre sur la première page duquel on lit ces mots, qu'une charmante écriture avait tracés : « Ce livre appartient à Marie Lanot. »—Nous voici sur la voie, dit le comte.

—Elle se nomme donc Marie !... dit Mme. de Civray, d'un air pensif ; puis, après un moment de silence : vous n'avez pas encore de nouvelles, point de réclamations ? Ah ! combien je voudrais être autorisée à remplacer la mère qu'elle a perdue !

Marie, (c'est le nom que notre jeune inconnue portera désormais,) passa toute la journée et la nuit suivante dans un état de somnolence presque complet. Le comte et Jules accompagnèrent le corps inanimé de sa compagne à sa demeure. Autour de ce cercueil sans nom, l'Eglise fit entendre ses chants empreints d'une harmonieuse tristesse, car ce cercueil lui était cher ; il renfermait une chrétienne !... Bientôt la terre s'entr'ouvrit pour la recevoir, et tout finit pour elle en ce monde.

Lorsqu'on eut fait disparaître ce qui pouvait rappeler à Marie de douloureux souvenirs, on la plaça sur un canapé ; elle parut, à cet instant, sortir d'un long sommeil : ses regards se portèrent avec surprise sur tous les objets qui l'entouraient, ses yeux se remplirent de larmes ; elle joignit les mains et le mouvement imperceptible de ses lèvres fit connaître qu'elle priait. Ses généreux bienfaiteurs voulant lui cacher le plus longtemps possible le malheur qui l'avait frappé, firent la leçon à Louise, dont ils redoutaient la légèreté ; vive, enjouée comme on l'est à treize ans, elle ne comprit pas tout ce que la position de la pauvre convalescente avait d'affreux ; mais elle promit de ne rien épargner pour la distraire.

Trois jours après, Marie, appuyée sur le bras de la comtesse, lui demanda timidement où était sa mère.—Elle n'est pas loin, mon enfant ; quand vous serez mieux, vous la verrez.—Oh ! oui ; je la verrai, n'est-ce pas ?—Étes-vous donc si pressée de nous quitter !—Non, reprit la jeune fille ; mais par-

lez-moi de ma mère, assurez-moi... M. de Civray entra en ce moment, et fit signe à sa femme qu'il voulait lui parler en particulier.—Enfin, dit-il, je suis sur la trace ; je commençais à désespérer du résultat de mes recherches ; mais voici une lettre du maire de Lyon. Je lui avais écrit, ainsi qu'au préfet, et je les priais de me tenir au courant de ce qu'ils pourraient découvrir ; voilà les renseignements qu'ils ont obtenus :

« Monsieur le comte,

« Une femme, une veuve du nom de Lanot, et sa fille, ont en effet quitté Lyon le 18 décembre dernier. D'abord dans l'aisance, cette femme s'est vue réduite à un état voisin de la misère. Un habitant de Larnac lui devait quelque argent ; pressée par le besoin, elle partit pour réclamer un secours devenu indispensable. La mère et la fille jouissent d'une réputation parfaite ; on ne leur connaît pas de parents, mais j'ai vu des détails assez singuliers que je voudrais vous communiquer de vive voix. »

—Vous voyez, dit le comte, qu'un voyage à Lyon est nécessaire : je pars à l'instant même.

Jules venait presque chaque jour au château depuis l'événement qui avait si vivement excité son intérêt. Informé de la décision de M. de Civray, il demanda à l'accompagner, et un instant après, deux chevaux pleins d'ardeur les entraînaient rapidement.

Pendant les quarante-huit heures de son veuvage, la comtesse combla Marie des plus tendres soins ; elle aurait voulu, dans sa bonté, faire oublier à la jeune fille la mère dont elle allait porter le deuil. Mais Marie, malgré sa faiblesse, avait repris toutes ses facultés, elle avait recouvré la mémoire, sa mère n'avait cessé d'être présente à son cœur ; mais maintenant, elle se rappelait leur modeste habitation, ses travaux de chaque jour, le pénible voyage que la fatigue avait interrompu, le long évanouissement de sa mère, ses efforts infructueux pour la secourir. Ce qui avait suivi elle l'ignorait ; et lorsqu'elle voulait essayer de sortir de cette cruelle incertitude, la parole expirait sur ses lèvres. Mme. de Civray crut enfin le moment venu de la tirer de cette position affreuse ; nous la laisserons remplir sa pénible tâche avec cette délicatesse que le cœur seul inspire, et nous suivrons les voyageurs dans leurs actives recherches.

Le soir même de leur arrivée à Lyon, ils virent le maire et le juge de paix, causèrent longuement avec eux, résolurent de visiter, accompagnés d'un commissaire de police, l'appartement de Mme. Lanot, dans l'espoir de trouver quelque indice de la famille de Marie. Ils se rendirent donc, la matinée suivante, au lieu indiqué ; et, pénétrant dans une espèce de réduit décoré du nom pompeux de loge, ils aperçurent, assise dans l'âtre d'une antique cheminée, une grosse, courte et assez désagréable créature, vrai type des *concierges* à petite porte ; elle employait alors toutes ses facultés à préparer un liquide gris-fauve, qu'elle appelait gravement son café à la crème, et s'efforçait de le faire passer à l'état d'ébullition, en soufflant, comme une autre Baucis, sur un frêle édifice de modestes copeaux arrachés à la munificence des locataires. Comme il est difficile de parler sans cesser de souffler, Mme. Argolte se montra très-contrariée quand M. de Civray, apportant tout-à-coup le trouble dans son laboratoire, lui demanda à quel étage demeurait Mme. Lanot.

—Comme depuis dix ans, répondit-elle d'un ton burlesque, cette dame n'a cessé de monter, vous trouverez certainement son logis en ne vous arrêtant qu'au finit l'escalier ; ainsi font souvent les vaniteux, ils s'établissent d'abord au second, finissant par demeurer au sixième.

—Je ne pense pas que vous subissiez cette vicissitude, dit Jules, piqué de l'impertinence de la portière, quand on est à la porte, on y reste.

Vous vous trompez, monsieur, j'en connais qui voudraient bien l'avoir cette porte, et Dieu merci, elle m'a fait assez d'envieux ; mais que voulez-vous à madame Lanot, elle n'y est pas, et son logement est fermé.

—Que vous importe, dit le commissaire de police, en se faisant connaître, donnez-moi la clef, de par la loi. A ce mot magique, toute opposition cessa, et la vieille, jetant un regard de tous reproche sur Jules : Soit, dit-elle, je n'ai rien à refuser à la jeunesse et à l'autorité.

Toute fière de cette concession, Mme. Argolte (c'était le nom de la portière), attendait un remerciement ; mais elle l'attendit en vain. Le comte et son ami, fort pressés de laisser à ses occupations culinaires ce délicieux échantillon du beau sexe portier, montèrent rapidement les cinq étages terminés par une espèce d'échelle, et atteignirent la porte modeste que l'infortunée Mme. Lanot ne devait plus ouvrir. Cette demeure à peine meublée donnait cependant, par le soin et la propreté qui y régnaient, une idée favorable des personnes qui l'avaient habitée ; on y eût vainement cherché ces mille riens que le luxe a rendu nécessaires ; mais on y voyait, suspendues à la muraille, de belles études de tête d'une date déjà ancienne, et quelques pastels, indices d'un véritable talent.

—Pauvre Marie ! dit Jules, il y a plus d'un an qu'elle ne dessine plus ! Puis apercevant dans une corbeille de paille un bonnet de velours merveilleusement brodé : Trop pauvre sans doute pour cultiver son talent, elle éloignait la misère en cultivant son adresse.

Pendant cet examen, le commissaire de police continuait les recherches autorisées par le juge de paix dans l'intérêt de l'orpheline. Elles aboutirent à la découverte d'une petite boîte fermée appartenant à Marie, et d'un paquet cacheté avec soin, sur l'enveloppe duquel on lisait ces mots : « Ceci doit être lu après ma mort, en présence du maire et de M. d'Infraville, chanoine de la cathédrale. » En ce moment, ils furent interrompus par une apparition bizarre, et par un cri ou plutôt un grognement qu'on aurait cru,



sortir de terre, si l'on n'avait été si près des cieux. Quelle était cette apparition ? Il faut, pour l'expliquer, descendre un moment au rez-de-chaussée.

Mme. Argolte était, comme nous l'avons déjà dit, une véritable portière, et parlant curieuse comme toutes les filles d'Eve dévouées au culte du cordon. Elle avait cédé d'abord au mot magique : De par la loi ; mais piquée de n'avoir pu pénétrer les motifs de cette imposante visite, elle se prit à réfléchir tout en dégustant son nectar de chicorée, et le scrupule lui vint d'avoir livré trop légèrement la clef de sa locataire. Mme. Lanot, se dit-elle, n'a jamais été d'une grande ressource pour la loge, elle consume peu de bois, elle n'a pas de conversation, et se lie difficilement ; mais enfin elle avait confiance en moi, j'avais sa clef, et sa fille est bien la plus charmante créature et, certes, plus digne de loger au premier, que... Mme Argolte allait probablement se permettre une comparaison peu charitable, quand survint Mlle. Annette, gouvernante d'un vieil avocat émérite au barreau de Lyon, qu'on avait entendu plaider un demi-siècle auparavant sous le nom de Berthemet.

La gouvernante donc, venue pour réclamer le journal de son maître, se mit à deviser, en attendant le passage du facteur. Mme. Argolte brûlait de raconter son histoire. Mlle. Annette, toujours à l'affût des nouvelles, n'était pas moins pressée de l'entendre ; elle fut donc bientôt tout aussi instruite que l'éloquente portière, elle en sut même plus long, car elle avait déjà, dans sa pensée, arrangé et augmenté son intéressant récit par les menus plaisirs de son maître.

—Le commissaire de police chez Mme. Lanot ! dit-elle tout à coup. C'est singulier ! si c'était un curé, je ne dis pas, mais le commissaire ! Mme. Argolte, il y a quelque chose là-dessous.—Puis, après un moment de réflexion : Avait-il son écharpe ?—Non, il ne l'avait pas.

Mlle. Annette n'en demanda pas davantage, et remontant lestement l'escalier, elle parut inopinément avec un air d'importance plus majestueux que de coutume devant le vieil avocat. M. Berthemet avait autrefois brillé d'un certain éclat, dans le barreau de Lyon ; mais depuis longtemps il ne brillait que par son silence ; un enrouement chronique l'avait condamné au régime plus modeste des consultations ; il était avocat consultant, mais, hélas, fort peu consulté, ce qui l'autorisait, jusqu'à un certain point, à aller au-devant des affaires, puis que les affaires ne venaient plus à lui.

Donc l'affaire Lanot lui ayant été racontée avec les incidents les plus propres à réveiller en lui le feu sacré de la basoche, il rajusta sa perruque, saisit énergiquement sa canne, mit son chapeau de travers, et gravissant plus vite que de raison les trois étages qui le séparaient de celle que, dans son cœur, il nommait déjà sa cliente, il cria ou plutôt il toussa un halte-là, bizarrement accentué et qui, selon lui, devait produire sur les contempteurs de la loi, le même effet que le *quos ego*... de Neptune sur les vents déchainés.

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi ; sa vue, qui n'aurait excité qu'un accès de gaieté en toute autre occasion, sembla dans celle-ci, ne produire aucun effet sensible. M. de Civray et le commissaire n'interrompirent pas leurs recherches ; Jules seulement s'approchant de l'original survenu au milieu d'eux, comme une malencontreuse apparition, lui demanda en souriant le motif qui l'appelait. Berthemet, trop esoufflé pour répondre à cette question si simple, s'assit, s'appuya sur sa canne pour se recueillir, et bientôt retrouvant sa voix enrouée : Ce qui m'amène, dit-il, et de quel droit venez-vous vous-mêmes violer ainsi le domicile de ma cliente ?

—Ah ! monsieur est avocat, dit Jules avec une gravité de circonstances et bien ! moi, je suis bachelier et je ne doute pas que nous ne nous entendions promptement.—Des inconnus, reprit Berthemet, un commissaire sans les marques distinctives de ses fonctions ; oui, sans doute, Mme. Lanot poursuivra cette affaire ; je ne suis pas son avocat, mais je ne suis pas M. Berthemet pour ne pas me charger de sa cause ! je vais prendre votre signalement : tous, je saurai vos noms, votre demeure, et je poursuivrai ; Mme. Lanot doit vous poursuivre devant le tribunal en violation de domicile.

—Mme. Lanot, dit le commissaire, un peu honteux d'avoir oublié dans son empressement le signe distinctif de ses fonctions, Mme. Lanot, mon cher monsieur Berthemet, n'a plus besoin que de vos prières, elle n'est plus, et je suis ici pour les intérêts de sa fille.—Cas de décès, reprit l'avocat, en comprenant une quinte excitée par son ascension trop rapide ; cas de décès ! et pas de scellés ! Qui vous dit que Mme. Lanot n'eût qu'une fille ? puis elle est mineure, je le sais. Monsieur le commissaire de police, si vraiment vous l'êtes, ceci regarde le juge de paix et non pas vous ; au reste rien ne me surprend aujourd'hui, chacun se met au-dessus des formes de la procédure ; de mon temps, la justice n'était pas un vain mot ; mais il y a encore des juges à Lyon, mais nous verrons ; je prends en main la cause de la mineure, et nous verrons.

Berthemet se lève brusquement, lance un regard furieux à Jules, fait un signe de tête menaçant au commissaire, et s'éloigne en laissant échapper, au milieu de son enrouement que la colère rend plus intense encore, les mots d'impertinent, de juge de paix, d'attentat, et qui sait, de gendarmerie même. Que devint, dans sa colère, notre moderne Cicéron ? Je l'ignore... Prenons, sans plus de cérémonie, congé de M. Berthemet, sauf à l'éconduire de nouveau s'il persiste à troubler les dignes protecteurs de Marie dans la noble tâche qu'ils ont entreprise.

La suite au prochain numéro.

## POSTSCRIPTUM.

Nous avons la douleur d'apprendre à l'instant la mort du respectable curé de Nicolet, M. J. O. LEPROUX, dont le service et enterrement doivent avoir lieu aujourd'hui.

### Ornements d'Eglise.

#### AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }  
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

#### CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

PLUS BEAUX ET LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,  
No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,  
DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE  
PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : trente sols ; quatorze schellings la douzaine.

#### DEMANDES DE MAÎTRES D'ÉCOLES.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAÎTRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux Commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

ON demande à St. VALENTIN un MAÎTRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

#### LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

2 avril 1844.

WM. EVANS,  
Editeur et Propriétaire.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Prop.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Prop.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.